

**ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SENEgal**

O. M. V. S.

HAUT - COMMISSARIAT

DDC 70.79 - brouillon

**TERMES DE REFERENCE
ETUDE POUR LA COORDINATION DE LA DIVERSIFICATION
DES ACTIVITES DES SYSTEMES DE PROTECTION
AGRICOLE DANS LE BASSIN DU FLEUVE SENEgal**

- La privatisation par transfert à des groupements de producteurs ou à des associations paysannes des grands périmètres gérés par la SAED et la SONADER.
- La suppression des travaux en régie ; ces travaux doivent maintenant être exécutés par des entreprises privées.
- La libéralisation de la transformation et de la commercialisation des céréales.
- Le désengagement complet des sociétés d'aménagement du système de crédit rural au profit de nouvelles institutions spécialisées, avec participation du privé.

III SITUATION DES AMENAGEMENTS

En 1995, les superficies aménagées (en ha) se présentaient comme suit : au Sénégal 70 250 ha, en Mauritanie 41 948 ha et au mali 600 ha.

Les aménagements sont concentrés dans le Delta et la basse vallée.

Le riz est la principale culture et occupe plus de 90% des superficies mises en culture.

D'où la nécessité d'un passage de la monoculture (riz) à une diversification des cultures. Ceci est d'autant plus réalisable, quand on sait que la recherche agronomique a démontré la possibilité d'introduire de nouvelles cultures telles que le blé, le coton, le tournesol, les légumes et bon nombre de cultures maraîchères dans la vallée du fleuve. L'OMVS a un grand rôle à jouer dans ce sens par la synthèse et la mise à point des différents résultats et acquis de la recherche et leur diffusion auprès des Etats membres. Elle doit aussi proposer de nouveaux types d'aménagements qui intégreraient des systèmes d'irrigation autre que l'irrigation gravitaire (seul système généralement utilisé dans le bassin du fleuve Sénégal).

IV OBJECTIFS

Les changements importants survenus dans les structures socio-économiques, désengagement des Etats, émergence du secteur privé, décentralisation et régionalisation font qu'il existe un grand besoin des solutions alternatives. Cela est particulièrement vrai dans le domaine hydraulique où les exploitants désireux de développer leur entreprise peuvent trouver facilement des informations sur les techniques d'irrigation, les cultures de déiversification, les matériels et équipements agricoles qui permettraient de faire évoluer leur système de production. Mais, il existe d'autres domaines où des innovations seraient possibles comme par exemple l'introduction de nouvelles cultures, de nouveaux systèmes d'irrigation, la pisciculture, la transformation de produits agricoles.

Pour atteindre ces objectifs, il apparaît nécessaire la conjonction des trois facteurs suivants :

- Des structures de recherche ouvertes sur les préoccupations des opérateurs économiques qui peuvent ouvrir des voies en matière d'innovation et dans certains cas même proposer des innovations.

- son second rôle sera d'adapter les résultats de la recherche aux utilisateurs en établissant des documents en langues nationales , fiches, communiqués et reportages diffusés par les Radios Rurales, par cassette et films vidéo diffusés par la télévision.

Le centre pourra s'inspirer des premières réalisations effectuées par le Centre de Documentation de l'OMVS. Il pourra organiser avec les organismes de développement et de recherche, les sociétés fabriquant de matériel, des journées de démonstration et des voyages d'études.

V RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE

5.1. CREATION D'UNE BANQUE DE DONNEES ET D'UN SYSTEME OPERATIONNEL D'INFORMATION

Pour atteindre ce résultat, il sera adopté la démarche suivante :

- Faire la synthèse des résultats et acquis de la recherche dans le bassin du Fleuve Sénégal et un bilan diagnostic de la recherche agricole.
- Préparer la création d'un système opérationnel d'information.
- Diffuser du document ainsi produit aux Etats-membres.
- Organiser un séminaire pour réunir les chercheurs, les développeurs et les différents intervenants dans le développement du bassin afin d'arrêter une stratégie commune visant la création du système opérationnel d'information, la diversification des cultures et des modes d'exploitation des terres et d'identifier des projets agricoles multinationaux.
- Intégrer dans les plans directeurs pour le développement du bassin du Fleuve Sénégal (Rive Droite, Rive Gauche, Haute Vallée), les propositions de diversification et de projets multinationaux.
- Définir un programme d'études de 1ère urgence et en établir les temps de référence. Ces études porteraient par exemple sur :
 - . l'intégration agriculture élevage ;
 - . la gestion des cuvettes inondables ;
 - . l'introduction de la pisciculture.

5.2. RENFORCEMENT DU HAUT-COMMISSARIAT DE L'OMVS

Le renforcement se fera en matière de planification, de programmation multinationale, d'élaboration et d'évaluation des projets ainsi que de leur promotion.

La présente requête ne portera que sur la première phase en incluant un appui à l'OMVS pour l'exécution des missions de terrain avec les consultants.

VII EVALUATION DU COUT DE LA PREMIERE PHASE

L'étude de cette première phase portera sur trois mois avec un déplacement de six semaines dans les capitales des Etats-membres de l'OMVS et dans le bassin du Fleuve Sénégal en vue de finaliser avec le Haut-Commissariat et les Etats les termes de références de l'Etude.

La contrepartie du Haut-Commissariat consistera à :

- désigner un homologue chargé du suivi de l'étude et le personnel d'appui si nécessaire.
 - mettre la documentation et toutes les études déjà réalisées à la disposition des consultants.
 - faciliter aux consultants l'accès aux renseignements disponibles dans les Etats-membres.
 - fournir des bureaux équipés pour les consultants et leur assistance.
-

VI DEROULEMENT DE L'ETUDE

L'étude comprendra trois phases :

1 ère PHASE :

Mission d'évaluation et de préparation des termes de référence de l'étude. Cette mission légère et de courte durée devra développer et préciser les termes de référence de l'étude qui feront l'objet d'une consultation conformément aux règles fixées par le bailleurs de fonds.

2 ème PHASE :

Réalisation de l'étude de synthèse incluant l'organisation de séminaire et l'établissement des documents suivants :

- dossier de création du centre de diffusion des innovations et information technique (statut, procédure de création, budget - financement - installation du réseau banque de données).
- additif aux plans directeurs existants pour y inclure les propositions de diversification des cultures et mode d'exploitation ainsi que les projets multinationaux.
- terme de référence des études de première urgence.

3 ème PHASE :

Cette troisième phase comportera :

- d'une part, un appui à la mise en place d'un centre de diffusion des innovations et informations techniques et une assistance financière et technique, jusqu'à ce qu'il puisse acquérir son autonomie de fonctionnement.
- d'autre part, la réalisation par les organismes de recherche déjà installés dans le bassin du fleuve Sénégal des études jugées urgentes.

En parallèle à ces trois phases, il sera assuré un renforcement des capacités du Haut-Commissariat de l'OMVS en matière de planification, de programmation multinationale, d'élaboration et d'évaluation des projets ainsi que de leur préparation grâce à la prise en charge :

- des missions des experts de l'OMVS sur le terrain (véhicule, carburant, frais de mission, équipement informatique portable),
- des missions d'appui de spécialistes dans des domaines spécifiques (par exemple : expertise agrostologique des cuvettes inondables - expertise sur les procédés de conservation par séchage solaire des produits horticoles, expertise sur la filière coton, tournesol dans la vallée, sur la filière pêche etc...)

COUTS CHIFFRES DES APPORTS

	LIBELLE		MONTANT EU \$
1	Un Agronome Planificateur de la Recherche - Chef d'Equipe	3,0 h/mois	80 000
1	Un Spécialiste en irrigation	2,0 h/mois	40 000
1	Un Agro-économiste	2,0 h/mois	40 000
	- Billet d'avion		30 000
	- Déplacement à l'intérieur des Etats- membres de l'OMVS, de Consultants et Experts de l'OMVS		40 000
	- Edition rapport et dépenses diverses		20 000
			<hr/>
	TOTAL		250 000

Le montant de la présente requête se chiffre à :

DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS AMERICAINS